

Cahier des charges de l'apicultrice / l'apiculteur

Nom, prénom :

Adresse complète :

Téléphone – mail :

Production :

Production de miel et produits apicoles

- La détention des abeilles doit être faite dans des conditions de bien-être maximales d'après l'ordonnance fédérale de la protection des animaux.
- L'hygiène des cires doit être parfaite : changement des cires par tournus sur 4 ans
- Les désinfections, traitements contre les varroas et contre les maladies sont effectués uniquement avec les produits autorisés par le Service vétérinaire cantonal et réalisés de façon correcte.
- Les récoltes de miel sont effectuées dans des conditions d'hygiène maximales :
 - Propreté des locaux (odeurs, poussières...)
 - Hygiène de l'apiculteur : vêtements adéquats, propreté sur soi
 - Matériel d'extraction conforme aux normes : inox alimentaire, plastique alimentaire, bocaux et couvercles stériles.
 - Taux d'humidité du miel idéal : 18 % max
 - Entreposage dans un local sans lumière, sec, température max. 14° à 15°
 - Etiquetages selon les normes : nom et coordonnées du producteur, no lot et date de péremption.

Je m'engage à respecter ce cahier des charges :

Date :

Signature :